

COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

Sous réserves des modifications pouvant être apportées lors de son vote au prochain Conseil Municipal

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 19 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 5 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 24	L'an deux mille vingt et un, le lundi 1 ^{er} février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi 26 janvier deux mille vingt et un.
---	--

PRESENT(E)S : 19

MARC REGNOUX, ANNE-CLAIRE ARGENSON, MIREILLE AUGHEARD, PIERRE BARRAUD, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, ERIC DUEZ, SYLVIE GRENIER, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, VINCENT OUSLATI, YOLANDE PANIAGUA, MATTHIEU PERONA, JEAN-MARC TAVIOT, FRANÇOISE TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 5

PAULINE BATESTI REPRESENTEE PAR YOLANDE PANIAGUA
SARAH CHEVALLIER REPRESENTEE PAR JEAN-LUC MERCERON
ADRIEN GIVERNAUD REPRESENTEE PAR SYLVETTE CARTIER
AMANDINE MENUZZO REPRESENTEE PAR JEAN-MARC TAVIOT
MURIELLE PANIAGUA REPRESENTEE PAR MARC REGNOUX

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 3

CYRILLE BEC
INGRID GIVRY
MELANIE MAILLOT

Secrétaire de séance : Jean-Luc MERCERON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H. Il demande si le compte rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2020 appelle des remarques particulières de l'assemblée. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2020 est :

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2021

Rapporteur : Marc REGNOUX

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il consiste, à partir de la situation financière réelle à se projeter dans la nouvelle année budgétaire, voire au-delà au travers de l'évolution des ressources nettes, des projets d'investissements et de l'évolution de l'endettement.

Le document est en pièce jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL EN ATTESTE LA TENUE

L'ordre du jour étant intégralement épuisé, le Maire clôt la séance à 20h50min

Compte-rendu établi à MOZAC, le mardi 2 février 2021

Marc REGNOUX
Maire de MOZAC

